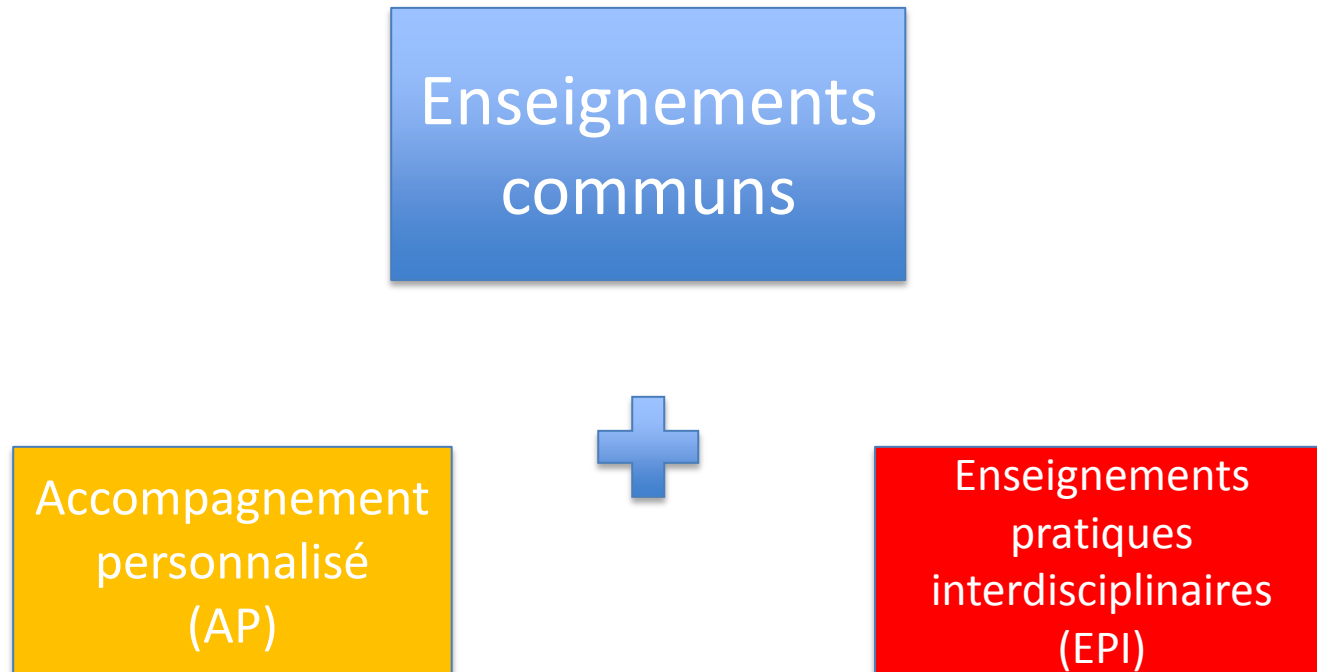


LA RÉFORME DU COLLÈGE



TROIS TYPES D'ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES



ÉVOLUTION DES GRILLES HORAIRES

■ Grilles jusqu'en 2015

- heures disciplinaires
 - dédoublement SVT et technologie 0,5h en 6^e
- 2h00 AP en 6^e
- 2h00 pour chaque 5^e et 4^e → IDD (qui ont progressivement disparu dans la pratique)
- 0h30 non affectée en 5^e et 4^e
- des heures élèves en plus possibles
- options

■ Grilles à partir de 2016

- les enseignements obligatoires représentent 26h00 hebdomadaires pour chaque niveau
 - groupes à effectifs réduits et co-interventions
- bilangues de continuité en 6^e, LV2 dès la 5^e
- enseignements de complément (latin, grec, langue régionale)
- enseignements spécifiques (section Internationale et section sportive)
- Les heures d'enseignements complémentaires (AP et EPI) font partie de ces 26h00, au contraire des IDD (5^e et 4^e) et de l'AEATP (6^e) qui s'ajoutaient aux horaires.

DES MOYENS AU-DELÀ DES 26 HEURES

L'établissement reçoit une dotation complémentaire par division de 2h45 à la rentrée 2016 et de 3h00 à partir de la rentrée 2017 pour :

- favoriser le travail en groupes à effectifs réduits, notamment en sciences expérimentales ;
- favoriser les interventions conjointes de plusieurs enseignants ;
- organiser l'enseignement de complément « Langues et cultures de l'Antiquité ».

Cette dotation ne peut en aucun cas être utilisée pour augmenter le temps hebdomadaire des élèves.

HORAIRES DISCIPLINAIRES ÉLÈVES JUSQU'EN 2015

	6ème	5ème	4ème	3ème
EPS	4h	3h	3h	3h
Arts	1h + 1h	1h + 1h	1h + 1h	1h + 1h
Français	4h30	4h	4h	4h30
Hist-Géo EMC	3h	3h	3h	3h30
LV1	4h	3h	3h	3h
LV2			3h	3h
Mathématiques	4h	3h30	3h30	4h
SVT	1h30	1h30	1h30	1h30
Technologie	1h30	1h30	1h30	2h
Sciences physiques		1h30	1h30	2h
ATP	2h			
IDD		2h	2h	
Total élèves	26h30	25h	28h	28h30

LES NOUVELLES GRILLES HORAIRES

	CLASSE DE 6^e	CLASSE DE 5^e	CLASSE DE 4^e	CLASSE DE 3^e
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	4 h	3 h	3 h	3 h
ARTS PLASTIQUES ÉDUCATION MUSICALE	2 h	2 h	2 h	2 h
FRANÇAIS	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	3 h	3 h	3 h	3 h 30
LANGUE VIVANTE 1	4 h	3 h	3 h	3 h
LANGUE VIVANTE 2	-	2 h 30	2 h 30	2 h 30
MATHÉMATIQUES	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE		1 h 30	1 h 30	1 h 30
TECHNOLOGIE	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
SCIENCES PHYSIQUES		1 h 30	1 h 30	1 h 30
TOTAL des enseignements				
		Enseignements communs		
		Enseignements complémentaires : EPI et AP		

Réunion directeurs d'école circonscription Montpellier Sud, 18/02/2016

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DES ÉLÈVES

La journée

- Amplitude horaire limitée à 6h00 pour les élèves en 6^e et à 7h00 au cycle 4
- Une pause méridienne de 1h30
- Dérogation possible accordée par le recteur (notamment pour les sections spécifiques)

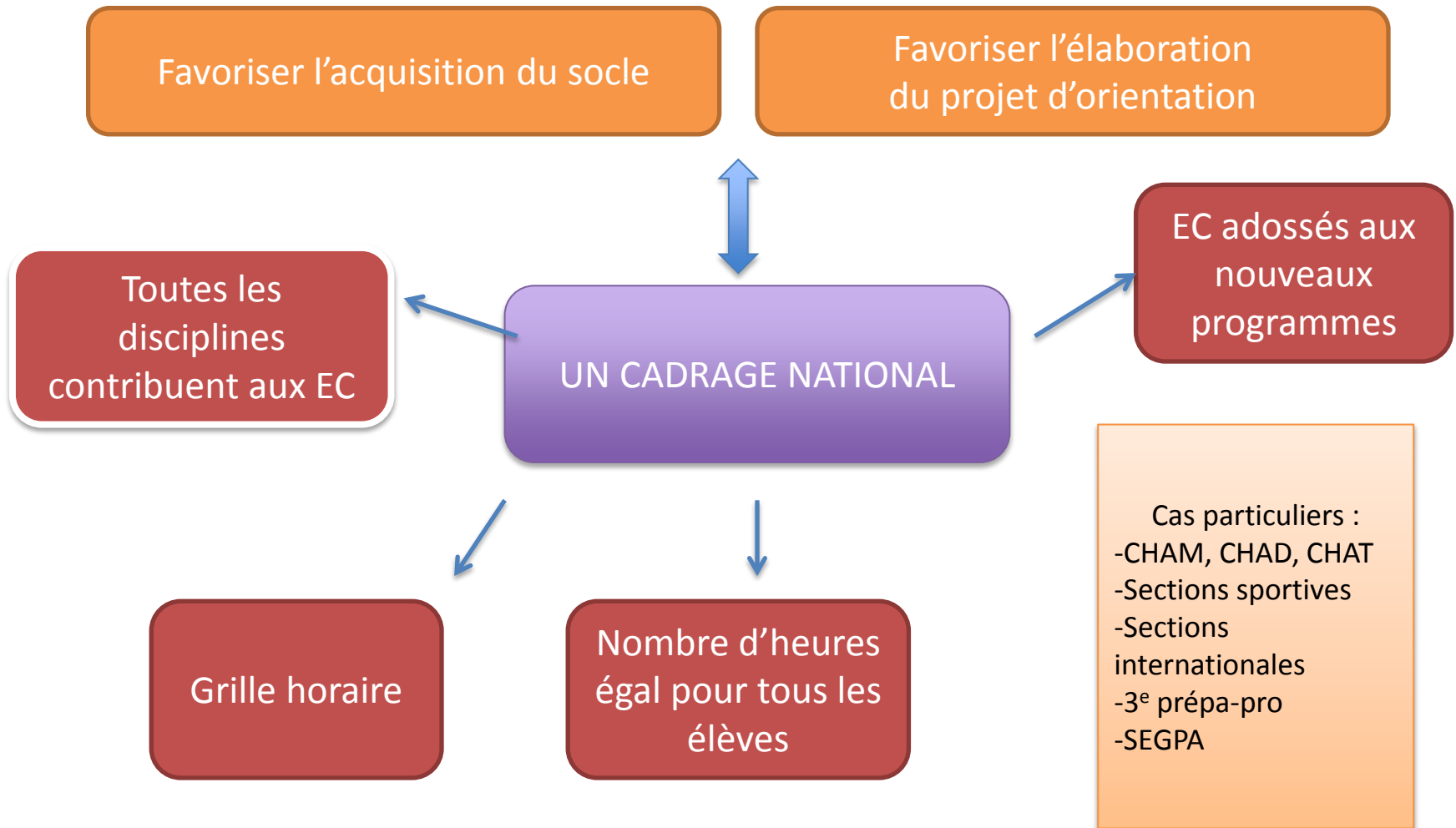
La semaine

- Le volume horaire peut être modulé dans le respect :
- du volume horaire global dû à chaque discipline pour la durée du cycle
- du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève
- des obligations réglementaires de service pour les enseignants

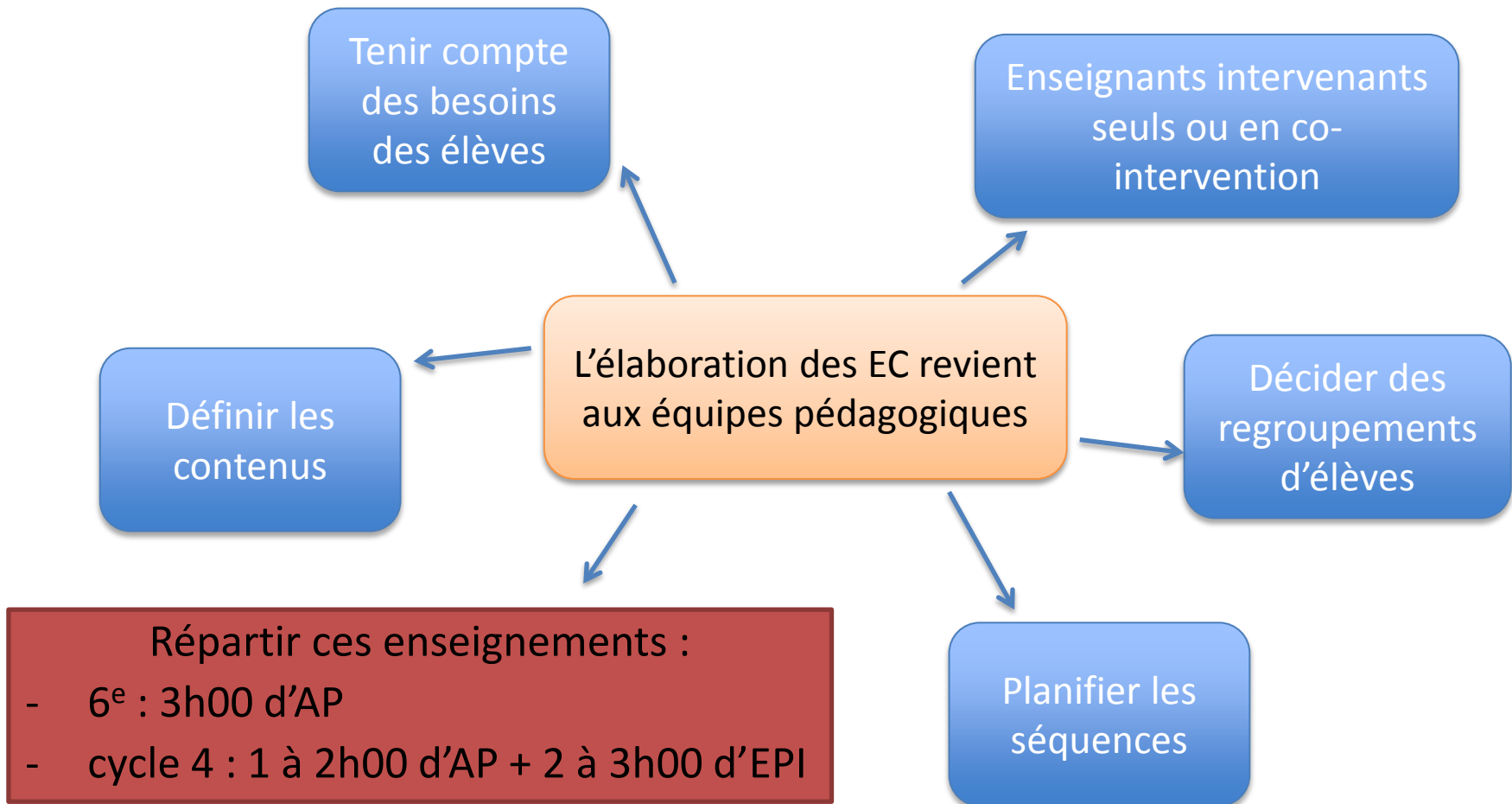
Le cycle

- Toutes les disciplines doivent être enseignées chaque année du cycle
- Les modulations horaires hebdomadaires sont fixées pour la durée du cycle
- Répartition du volume horaire identique pour tous les élèves d'un même niveau

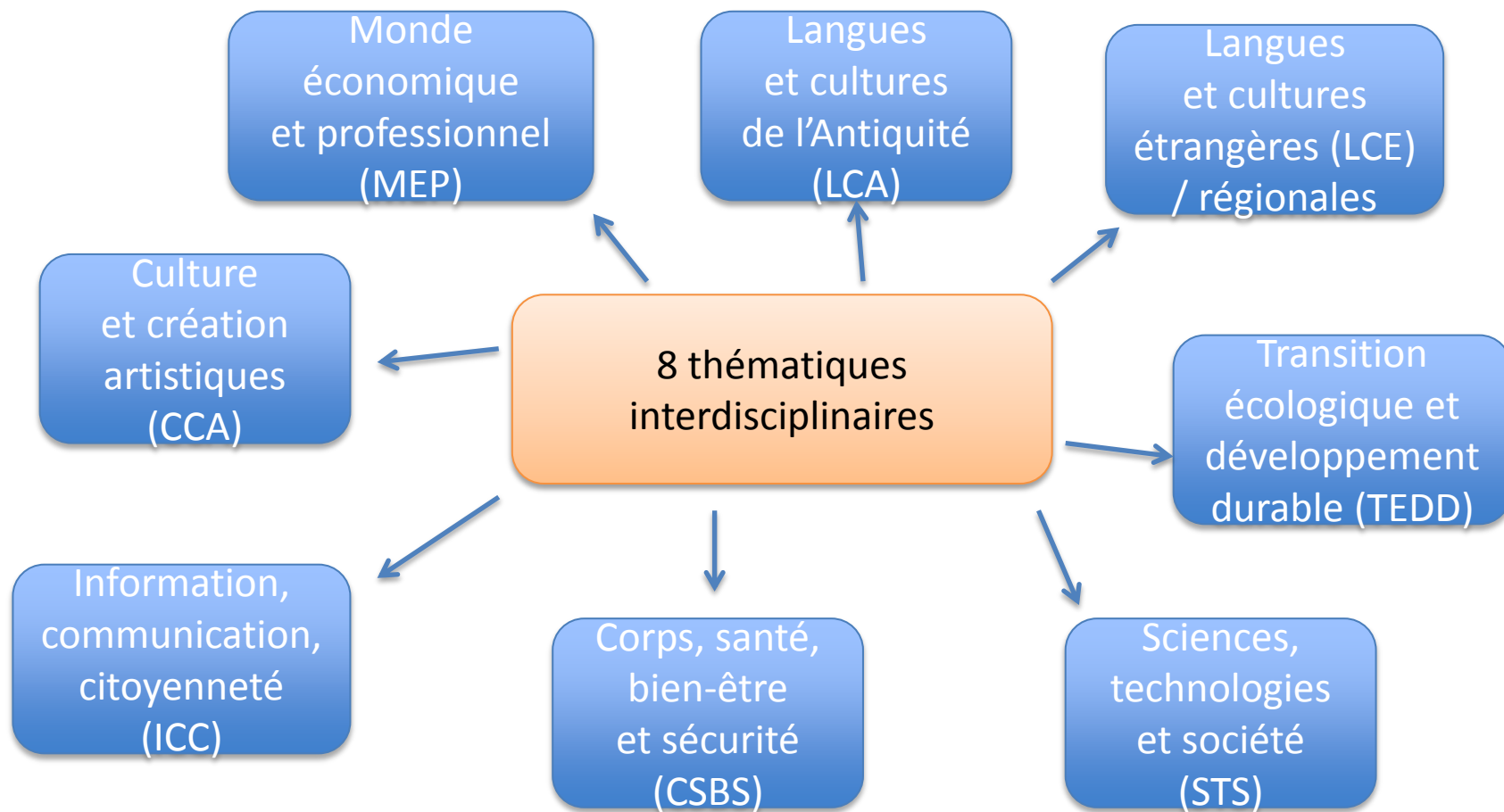
LES ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : UN CADRAGE NATIONAL



LES ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES



LES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES (EPI)



LES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES (EPI)

- L'élève bénéficie au moins de 6 thématiques sur le cycle 4 et de 2 EPI par an
- Programmation à organiser pour 3 ans
- Les EPI sont adossés aux nouveaux programmes
- Une démarche de projet
- Conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective
- Incluant l'usage des outils numériques et la pratique des langues vivantes
- Contribuant à la mise en œuvre des parcours éducatifs

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- Pour tous les élèves
- Ne correspond pas à du soutien scolaire
- Inclus dans les horaires d'enseignement, car ils sont une forme d'enseignement
- Rattachés aux programmes disciplinaires
- 3h00 en 6^e et 1 ou 2h00 au cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) selon les choix des équipes pédagogiques
- En classe entière, en groupes ou en co-enseignement, selon les choix des équipes pédagogiques

LE NOUVEAU BREVET (SESSION 2017)

	DNB 2016	DNB 2017
CONTRÔLE CONTINU	toutes les matières (sauf HG) 200 pts	---
ÉPREUVES ÉCRITES	français 40 pts maths 40 pts HG-EMC 40 pts 120 pts	français - HG-EMC 100 pts maths - sciences - techno 100 pts 200 pts
ÉPREUVE ORALE	histoire des arts 40 pts	EPI 100 pts
SOCLE COMMUN	validation totale	pour chacun des 8 champs d'apprentissage: maîtrise insuffisante 10 pts maîtrise fragile 20 pts maîtrise satisfaisante 35 pts très bonne maîtrise 50 pts 400 pts
TOTAL	360 pts	700 pts

MERCI DE VOTRE ATTENTION